

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Band:</b>	65 (1994)
<b>Heft:</b>	2: Nouvel instrument en faveur du marché du travail : la bourse des places d'apprentissage ; Nouveaux matériaux et application industrielle : quelques aspects concrets
<b>Rubrik:</b>	[Impressum]

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

exemples de réalisations qui ont bien marché, puis en suscitant la réunion autour d'une table de personnes venant de branches économiques saturées (par exemple les employés de commerce) et de représentants de branches qui offrent (ou offriront prochainement) des perspectives d'emplois sans être sûrs de pouvoir les satisfaire (par exemple l'horlogerie).

**6) Commission juridique.** Cette commission a mis sur pied un premier colloque, intitulé «les communes en tant qu'autorités tutélaires», qui s'adressera en priorité aux responsables communaux.

**7) Commission sociale.** Elle a également plusieurs ouvrages sur le métier, qui devraient connaître leur achèvement durant la prochaine période :

– En premier lieu, elle examinera la suite à donner éventuellement au dossier sur le racisme.

– Préoccupée par le chômage des jeunes, elle s'est interrogée sur les possibilités éventuelles qui permettraient de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de travail et de formation chez les jeunes, en particulier sur les moyens de faire mieux connaître les professions dont l'image semble à priori dévalorisée.

– Un domaine d'action également envisagé par la commission sociale concerne les requérants d'asile enfants, qui soulèvent de nombreux problèmes tant d'un point de vue humain qu'au plan législatif.

– Enfin, cette commission se penchera sur la question des homes pour personnes âgées, qui posent aussi de nombreuses difficultés en rapport avec la mise en place d'une véritable politique sociale.

Pour conclure, il faut mentionner brièvement ici les deux commissions en cours de constitution :

**8) Commission «Homme et environnement».** Cette commission est destinée à constituer un lieu de réflexion, de discussion et éventuellement de conseil où les problèmes seront abordés dès le départ dans une double optique économique et écologique.

**9) Commission «Prix de l'ADIJ».** Elle aura pour but, d'une part, d'identifier, de préciser et de publier des sujets de recherches afin d'inciter les étudiants et les jeunes chercheurs jurassiens à produire des travaux sur leur région et, ainsi, à faire mieux profiter celle-ci des efforts intellectuels fournis.

Cette commission sera également appelée à s'ériger en jury, afin de récompenser les travaux particulièrement méritants qui auront été produits sur l'un des sujets proposés. Ce prix sera en principe attribué chaque année.

Comme on peut s'en rendre compte, le programme prévu par la Direction est vaste, riche et ambitieux. Nous pensons toutefois pouvoir le réaliser dans de bonnes conditions, grâce aux forces vives qui animent de toute part notre association et qui en font un des organismes les plus dynamiques parmi ceux qui exercent leur activité dans les districts de Courtelary, Moutier et La Neuveville ainsi que dans ceux de la République et Canton du Jura. (ADIJ) □

### **Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Co-présidents :

André Marchand, Delémont

Jean-Claude Crevoisier, Moutier

Secrétaire général

et rédacteur responsable :

Jean-Paul Bovée, Moutier

### **Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»**

Rue du Château 2, case postale 57, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51, fax 032 93 41 39